

- 1<sup>re</sup> demande  
 Renouvellement

cachet courrier arrivé

Votre forfait expire le :

2 0

À retourner 2 mois avant la fin de validité de votre forfait

- Améthyste 4-5 : ..... 20 € de frais de dossier  
ou  
 Améthyste 1-5 : ..... 25 € de frais de dossier  
ou  
 10 coupons Mobilis (Zonage 1-5) ..... **Gratuit**



Cochez la case correspondant à votre situation :

- Ancien combattant**, âgé de 65 ans et plus [sauf titulaire carte « pensionné de guerre » double barre rouge ou double barre bleue].
- Veuve de guerre**, âgée de 65 ans et plus, titulaire d'une pension en application de l'article L 43 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

N° DE CARTE NAVIGO (OBLIGATOIRE POUR LES FORFAITS AMÉTHYSTE) :

N'oubliez pas votre règlement

de **20 €** ou de **25 €**

à l'ordre de « Régie 77 Améthyste »

Madame  Monsieur

Nom : ..... Nom de naissance : .....

Prénom : ..... Date de naissance : .....

Adresse complète : .....

Commune : ..... Code postal : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Courriel : .....

Date : .....

Signature du demandeur :

Cachet et visa du maire ou du CCAS :

**Cadre réservé à la direction des transports**

N° de dossier : .....

N° des coupons : .....

Chèque n° : .....

Banque : .....

Espèces ou  Virement reçu le : .....

**Pièce(s) manquante(s) (\*copie)**

Règlement  
de 20 € ou 25 €

Carte Navigo\*

Carte ancien  
combattant\*

Carte d'identité\*

Brevet d'inscription\*

Justificatif de  
domicile\*

Avis d'imposition\*

# PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Vous devez déposer votre demande au Centre communal d'action sociale (CCAS) de votre commune, qui la fera parvenir au Département. Vous serez informé(e) par courrier de l'attribution de votre forfait Améthyste ou des coupons Mobilis sous réserve que votre dossier soit complet.

## POUR LES FORFAITS « AMÉTHYSTE »

### 1<sup>re</sup> demande :

- 1 photocopie de la carte Navigo (attention les noms et prénoms doivent correspondre **exactement** à ceux de votre pièce d'identité).
- 1 photocopie recto-verso de la carte d'identité **ou** de la carte de séjour de la Communauté Européenne **ou** du titre de séjour **valide**.
- 1 photocopie du justificatif de domicile attestant que vous résidez en Seine-et-Marne depuis plus de 3 mois (*les attestations sur l'honneur ne sont pas admises*).
- 1 photocopie de la carte du combattant délivrée par l'ONAC **uniquement pour les anciens combattants**.
- 1 photocopie du brevet d'inscription **uniquement pour les veuves de guerre**.

### Renouvellement :

- 1 photocopie de la carte Navigo (attention les nom et prénom doivent correspondre **exactement** à ceux de votre pièce d'identité).
- 1 photocopie du justificatif de domicile attestant que vous résidez en Seine-et-Marne depuis plus de 3 mois (*les attestations sur l'honneur ne sont pas admises*).

### → Dans chacun des 2 cas :

- 1 règlement d'un montant de : • 20 € pour un forfait « Améthyste 4-5 »  
• 25 € pour un forfait « Améthyste 1-5 »

par **chèque** libellé à l'ordre de **Régie 77 Améthyste** ou en **espèces**, en vous déplaçant l'adresse suivante : 3, rue Barthel à Melun (ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h), pas d'envoi de courrier à cette adresse.

## POUR LE DISPOSITIF DES 10 COUPONS MOBILIS

### 1<sup>re</sup> demande :

- 1 photocopie recto-verso de la carte d'identité **ou** de la carte de séjour de la Communauté Européenne **ou** 1 photocopie recto-verso du titre de séjour **valide**.
- 1 photocopie d'un justificatif de domicile attestant que vous résidez en Seine-et-Marne depuis plus de 3 mois (*les attestations sur l'honneur ne sont pas admises*).
- 1 photocopie de la carte du combattant délivrée par l'ONAC, **uniquement pour les anciens combattants**.
- 1 photocopie du brevet d'inscription, **uniquement pour les veuves de guerre**.

### Renouvellement :

- 1 photocopie d'un justificatif de domicile attestant que vous résidez en Seine-et-Marne depuis plus de 3 mois (*les attestations sur l'honneur ne sont pas admises*).

Pour votre information : le forfait « Améthyste 4-5 » sur carte Navigo permet de voyager sur les réseaux SNCF et RATP et sur le réseau bus OPTILE des zones 4-5 d'Île-de-France. Ce forfait bénéficie d'un dézouage le week-end et les jours fériés, durant les petites vacances scolaires de la zone C et de la mi-juillet à la mi-août.

Le forfait « Améthyste 1-5 » sur carte Navigo permet de voyager sur les réseaux SNCF et RATP et sur le réseau bus OPTILE des zones 1-5 d'Île-de-France.

En cas de perte, vol, détérioration, dysfonctionnement de votre carte Navigo : vous devez vous rapprocher d'une agence commerciale proche de chez vous ou téléphoner au **09 69 39 22 22** (appel non surtaxé depuis un poste fixe). Toute demande de réédition de la carte Navigo vous sera facturée **15 €**.

Les coupons « Mobilis » valables une journée permettent de voyager sur les réseaux SNCF et RATP et sur le réseau routier OPTILE des zones 1-5 ou 1-4 d'Île-de-France. Il est impératif d'y inscrire votre nom, prénom et la date d'utilisation.

Mention RGPD relative à la délivrance de forfaits Améthyste et Mobilis à l'attention des anciens combattants et des veuves de guerres. Les informations recueillies sur ce formulaire par le Département de Seine-et-Marne, responsable du traitement, ont pour finalité d'attribuer un droit au titre Améthyste ou Mobilis. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires impliqués dans l'organisation du service et du contrôle de sa qualité. Les données seront conservées pendant 24 mois. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter votre délégué à la protection des données : par mail : [dpd@departement77.fr](mailto:dpd@departement77.fr) ; par courrier à l'adresse indiquée ci-dessous. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL : formulaire de plainte CNIL.